

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK R50

Date de révision 19-iuil.-2021 Remplace la version: 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BOSTIK R50 Nom du produit Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adhésif. Utilisation recommandée

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 420 rue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes **FRANCE**

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

SDS.box-FU@bostik.com Adresse e-mail

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France): + 01 45 42 59 59 **France**

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - (H317)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT], mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

FCLP; France - FR Page 1 / 13

Date de révision 19-juil.-2021 Remplace la version: 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P261 - Éviter de respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

BOSTIK R50

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Acétate de vinyle	203-545-4	108-05-4	0.1 - <1	STOT SE 3 (H335) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H332) Flam Liq. 2 (H225) Aquatic Chronic 3 (H412)		[5]
Acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	0.1 - <1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Skin Corr. 1B :: C>=25% Skin Irrit. 2 :: 10%<=C<25%	01-2119485924- 24-xxxx
2-Bromo-2-nitropropane- 1,3-diol	200-143-0	52-51-7	0.01 - < 0.05	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) M Factor Acute =10		01-2119980938- 15-XXXX
2-Méthyl-2H-isothiazol-3 -one [MIT]	220-239-6	2682-20-4	0.0015 - <0.01	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1	Skin Sens. 1 :: C>=0.0015%	01-2120764690- 50-xxxx

FCLP; France - FR Page 2/13

BOSTIK R50 Date de révision 19-juil.-2021 Remplace la version: 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

				(H318)		
				Skin Sens. 1A		
				(H317)		
				Acute Tox. 3		
				(H301)		
				Acute Tox. 3		
				(H311)		
				Acute Tox. 2		
				(H330)		
				Aquatic Acute 1		
				(H400)		
				Aquatic Chronic		
				1 (H410)		
				M Factor Acute		
				=10		
				M Factor Chronic		
				= 1		
mélange de	611-341-5	55965-84-9	<0.0015	Acute Tox. 3	Eye Dam. 1 ::	01-2120764691-
5-chloro-2-méthyl-2H-iso				(H301)	C>=0.6% Irrit. 2 ::	48-XXXX
thiazol-3-one et				Acute Tox. 2	0.06%<=C<0.6%	
2-méthyl-2H-isothiazol-3				(H310)	Skin Corr. 1C ::	
-one (3:1) [C(M)IT/MIT]				Acute Tox. 2	C>=0.6%	
				(H330)	Skin Irrit. 2 ::	
				Skin Corr. 1C	0.06%<=C<0.6%	
				(H314)	Skin Sens. 1 ::	
				Eye Dam. 1	C>=0.0015%	
				(H318) Skin Sens. 1A		
				(H317)		
				Aquatic Acute 1 (H400)		
				Aquatic Chronic		
				1 (H410)		
				M Factor Acute =		
				100		
				M Factor Chronic		
				= 100		
NOTE [5] Cotto substance	aat avamatáa d	<u> </u>	aalan laa dianaai		(a) at da l'annova V da Di	<u> </u>

NOTE [5] - Cette substance est exemptée d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation

cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

FCLP; France - FR Page 3/13

BOSTIK R50 Date de révision 19-iuil.-2021 Remplace la version: 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne Ingestion

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. **Symptômes**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. Note au médecin

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au

produit chimique

Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une

ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite

et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à Méthodes de nettoyage

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

FCLP; France - FR Page 4/13

BOSTIK R50 Date de révision 19-iuil.-2021 Remplace la version: 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésif.

Utilisations identifiées

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Cabonate de calcium	-	VLEP 8h: 10 mg/m ³
471-34-1		-
Éthanol	-	VLEP 8h: 1000 ppm
64-17-5		VLEP 8h: 1900 mg/m ³
		VLEP court terme: 5000 ppm
		VLEP court terme: 9500 mg/m ³
Acétate de vinyle	TWA: 5 ppm	VLEP 8h: 5 ppm
108-05-4	TWA: 17.6 mg/m ³	VLEP 8h: 17.6 mg/m ³
	STEL: 10 ppm	VLEP court terme: 35.2 mg/m ³
	STEL: 35.2 mg/m ³	VLEP court terme: 10 ppm
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m ³	VLEP 8h: 0.2 ppm
7664-38-2	STEL: 2 mg/m ³	VLEP 8h: 1 mg/m ³
		VLEP court terme: 0.5 ppm
		VLEP court terme: 2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

FCLP; France - FR Page 5/13

Remplace la version: 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

individuelle

BOSTIK R50

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le

contact avec les yeux.

Protection de la peau et du

Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

corps

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

Date de révision 19-iuil.-2021

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Protection respiratoire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Visqueux Couleur Blanc Odeur Léger/légère

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

рΗ 5

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

> 100 °C Point d'éclair

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Inflammabilité Sans objet pour les liquides .

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Densité relative Hvdrosolubilité Soluble dans l'eau Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Viscosité dynamique 3500 - 5500 mPas Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 54

Teneur en COV (%)

1.13 g/cm³ Densité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

FCLP; France - FR Page 6/13

BOSTIK R50

Remplace la version: 11-févr.-2020

Date de révision 19-juil.-2021

Numéro de révision 2.01

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(d'après les composants).

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie cutanée) 20,015.20 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique DL50 par voie orale DL50, voie cutanée C

FCLP; France - FR Page 7/13

BOSTIK R50

Remplace la version: 11-févr.-2020

Numéro de révision 2.01

Acétate de vinyle 108-05-4	=2900 mg/kg (Rattus)	= 2335 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=11.4 mg/L (Rattus) 4 h = 3680 ppm (Rattus) 4 h
Acide phosphorique 7664-38-2	=1530 mg/kg (Rattus)	= 2740 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>850 mg/m³ (Rattus) 1 h
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-di ol 52-51-7	300 - 400 mg/Kg (Rattus)	= 1600 mg/kg (Rattus)	=800 mg/m³ (Rattus) 4 h > 5 g/m³ (Rattus) 6 h
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] 2682-20-4	LD50 =285 mg/Kg (Rattus)	LD50 >242 mg/Kg (Rattus)	=0.11 mg/L (Rattus) 4 h
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazo I-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	=53 mg/kg (Rattus)	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Acétate de vinyle	Carc. 2
108-05-4	

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

FCLP; France - FR Page 8/13

BOSTIK R50 Date de révision 19-juil.-2021 Remplace la version: 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

ÉcotoxicitéNocif pour les organismes aquatiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes

aquatiques.

	Algues/végétaux aquatiques		Toxicité pour les micro-organism es		Facteur M	Facteur M (long terme)
Acétate de vinyle 108-05-4	-	LC50: 26.1 - 36.63mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: 15.04 - 21.54mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =14mg/L (96h, Pimephales promelas)	•	EC50 48 h = 12.6 mg/L (Daphnia magna)		
Acide phosphorique 7664-38-2	-	LC50: 3 - 3.5mg/L (96h, Gambusia affinis)	-	EC50: =4.6mg/L (12h, Daphnia magna)		
2-Bromo-2-nitropropan e-1,3-diol 52-51-7	EC50 (72h) = 0,068 mg/l (Anabaena flos aqua) (OECD 201)	LC50 (96h) = 3 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	EC50 = 0.41 mg/L 30 min EC50 = 0.50 mg/L 15 min EC50 = 0.91 mg/L 5 min	EC50 (48h) =1.4 mg/L (Daphnia magna, static) (OECD 202)	10	1
2-Méthyl-2H-isothiazol- 3-one [MIT] 2682-20-4	0.157 mg/l (Pseudokirchner iella subcapitata) (OECD 201)	mykiss) OECD 203	-	EC50 (48hr) 1.68 mg/l (Daphnia) (OECD 202)	10	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchner iella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)	-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants					
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)					
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats		
OCDE, essai n° 308 :		Half-life	1.28-2.1 jours		
Transformation aérobie et			·		

FCLP; France - FR Page 9 / 13

BOSTIK R50

Remplace la version: 11-févr.-2020

Numéro de révision 2.01

anaérobie dans les sédiments aquatiques		
OCDE, essai n° 309 : Minéralisation aérobie dans les eaux superficielles	9	Facilement biodégradable 4.1 jours
- Essai de simulation de la biodégradation		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acétate de vinyle 108-05-4	0.73	-
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol 52-51-7	0.22	3.15
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] 2682-20-4	-0.32	3.16
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	-	3.16

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB	
Acétate de vinyle	La substance n'est pas PBT/vPvB	
108-05-4	L'évaluation PBT ne s'applique pas	
Acide phosphorique	La substance n'est pas PBT/vPvB	
7664-38-2	L'évaluation PBT ne s'applique pas	
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	La substance n'est pas PBT/vPvB	
52-51-7		
2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB	
2682-20-4		
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	La substance n'est pas PBT/vPvB	
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]		
55965-84-9		

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Acétate de vinyle	Group III Chemical	-

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

FCLP; France - FR Page 10/13

BOSTIK R50 Date de révision 19-juil.-2021 Remplace la version : 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin NP **14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au Sans objet

recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expéditionNon réglementé **14.3 Classe(s) de danger pour le**Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour Sans objet

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

FCLP; France - FR Page 11/13

Date de révision 19-iuil.-2021

Remplace la version: 11-févr.-2020 Numéro de révision 2.01

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

BOSTIK R50

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

FCLP; France - FR Page 12/13

BOSTIK R50

Remplace la version: 11-févr.-2020

Date de révision 19-juil.-2021

Numéro de révision 2.01

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur plafond
* Désignation « Peau »

SVHC Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 19-juil.-2021

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 13/13